

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A ASSON 2015/2016

A ce jour, la commune d'Asson a élaboré un projet éducatif territorial consultable sur le site de la commune « asson.fr ».

Ce projet permet d'une part d'inscrire la commune dans une démarche concertée avec les écoles et les partenaires locaux, d'autre part de pérenniser l'aide financière de l'Etat assurant la gratuité des activités.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une validation du Préfet et du DASEN.

I-Les modes d'accueils et activités périscolaires existants :

1-Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : elles remplacent l'aide personnalisée et sont assurées par les enseignants dans le cadre de leurs missions.

2-Les APS (Activités Périscolaires) sont organisées par la mairie le vendredi après la classe. La participation aux APS est soumise à l'inscription préalable de l'enfant aux activités et sont facultatives. L'inscription d'un enfant à une APS l'engage sur la durée du cycle. Un cycle est la période comprise entre deux périodes de vacances scolaires. Pour les activités sportives, merci de fournir un certificat médical.

3-L'étude surveillée est un service organisé par la mairie. Lors d'une étude surveillée un enfant peut demander une aide ponctuelle à l'enseignant pour faire ses devoirs. Elle est assurée par les enseignants sur l'heure suivant la fin de classe. Le service est payant. A la sortie de l'étude surveillée, l'enfant sera récupéré par le parent ou orienté vers la garderie jusqu'à l'arrivée des parents. Pour l'école du Bourg, elle finira à 17 h le lundi, mardi et jeudi.

4-La garderie payante est assurée par le personnel communal. Elle débute, pour les enfants non inscrits à l'étude surveillée ou aux APC le soir, dès la fin de classe jusqu'à 18 h 30. Le matin, à l'école du Bourg de 7 h 15 à 8 h 35 et à l'école du Pont Latapie de 7 h 45 à 8 h 20. Pour le vendredi, la garderie débutera à 16 h 45 après les APS. Elle sera commune aux deux écoles sur le site de l'Ecole du Bourg.

II-Les organisations mises en place

1-Organisation du mercredi :

La cantine sera organisée tous les jours y compris le mercredi.

Il n'y aura pas de garderie le mercredi à la fin des classes, seul un service de cantine est organisé. L'heure limite pour récupérer les enfants bénéficiant de la cantine est 13h15 pour les deux écoles.

Un transport en commun est organisé pour acheminer les enfants inscrits au centre aéré de Coaraze le mercredi après-midi.

L'inscription des enfants au centre aéré de Coaraze est faite par les parents ou familles. La mairie n'assure que l'organisation aller du transport.

2-Les APS du vendredi après-midi :

Les inscriptions pour l'année scolaire seront clôturées **le 15 Juin 2015**. Chaque activité a un nombre limité de place.

Elles sont organisées par groupe d'un même niveau voir de deux niveaux combinés (PS-MS, GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2) en fonction du nombre d'enfants inscrits. Elles sont communes aux deux écoles.

Le PEDT est consultable sur le site « asson.fr ».

Le programme provisoire pour les inscriptions vous est joint.

RAPPEL

Les activités périscolaires sont facultatives.

Les taux d'encadrement imposés par le PEDT ne nous permettrons plus de faire des réajustements d'inscription en cours d'année scolaire.

Il est donc demandé aux parents d'inscrire les enfants par cycle de façon définitive pour l'année scolaire 2015-2016 avant le 15 Juin 2015.

Un enfant inscrit aux APS s'engage à participer aux activités pour la durée du cycle. En effet, les APS sont gratuites pour les enfants mais ont un coût pour la commune.

Les règles de vie du temps scolaire sont applicables aux règles de vie du temps périscolaire notamment le respect des intervenants, du personnel, des bénévoles et des camarades ainsi que le respect des locaux et du matériel.

Les enfants qui perturberaient de manière répétée le bon déroulement d'un atelier seront exclus de l'activité et récupérés par leurs parents à la sortie des classes.

La mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements.

FICHE D'INSCRIPTION AUX APS 2015-2016

A retourner avant le 15 juin 2015

Cycle du 04/09/2015 au 16/10/2015

Nom
Prénom :
Classe :
Activité :

Mon enfant participera à l'activité.....correspondant à son niveau pour le cycle duauJe m'engage à ce qu'il participe pour toute la durée du cycle dès lors qu'il y est inscrit.

Signature du représentant légal

Cycle du 06/11/2015 au 18/12/2015

Nom
Prénom :
Classe :
Activité :

Mon enfant participera à l'activité.....correspondant à son niveau pour le cycle duauJe m'engage à ce qu'il participe pour toute la durée du cycle dès lors qu'il y est inscrit.

Signature du représentant légal

Cycle du 08/01/2016 au 12/02/2016

Nom
Prénom :
Classe :
Activité :

Mon enfant participera à l'activité.....correspondant à son niveau pour le cycle duauJe m'engage à ce qu'il participe pour toute la durée du cycle dès lors qu'il y est inscrit.

Signature du représentant légal

Cycle du 04/02/2016 au 08/04/2016

Nom
Prénom :
Classe :
Activité :

Mon enfant participera à l'activité.....correspondant à son niveau pour le cycle duauJe m'engage à ce qu'il participe pour toute la durée du cycle dès lors qu'il y est inscrit.

Signature du représentant légal

Cycle du 29/04/2016 au 01/07/2016

Nom
Prénom :
Classe :
Activité :

Mon enfant participera à l'activité.....correspondant à son niveau pour le cycle duauJe m'engage à ce qu'il participe pour toute la durée du cycle dès lors qu'il y est inscrit.

Signature du représentant légal